

VILLERVILLE : projet de confortement de la falaise

Du 04 Octobre 2021 au 06 Novembre 2021

Observation n°1

Déposée le 04 Octobre 2021 à 14:06

Par Bougrat Alain

Observation:

Observation test à l'ouverture du registre dématérialisé. M

Observation n°2

Déposée le 29 Octobre 2021 à 10:42

Par OURY MARTINE

35 RUE HUBERT DE RYES

14400 RYES

Observation:

Messieurs les Enquêteurs,

Je vous informe que, me concernant, les eaux du Douet ne sont pas dirigées vers le Douet, mais vers et dans ma demeure, provoquant la détérioration du bien et des biens.

En causalité, la route dont la pente a été mal réalisée à l'époque (2004) et la formation d'une cuvette devant ma porte.

Un caniveau longitudinal recouvert d'une grille a été posé en hauteur de la porte, il rejoint le Douet à la "cascade " du premier avaloir. Il ne fait preuve d'aucune utilité ; par contre il stocke détritits, mégots et l'herbe pousse dedans.

Le projet ne prévoit pas de supprimer ce problème, bien qu'il fasse parti du confortement de la falaise (améliorer).

Le Douet canalisé sous terre est dénivélé au niveau de ma résidence rue du Douet. Il tombe en " cascade " dans un premier avaloir où dernièrement un tampon plein a été mis, il retombe 2,70 m plus loin dans un second avaloir avec un tampon grille avant d'être canalisé et rejoindre son exécutoire final : la Manche.

Le bruit est toujours intense et fort gênant. Il a un impact nocif sur la santé, notamment des troubles extra auditifs.

Aucune acoustique n'a été réalisée à l'époque, ni actuellement. De part ce fait, la valeur de mon bien s'en trouve dépréciée. (photos en pièces jointes)

La pompe de relevage des eaux usées est située également au belvédère du Douet et elle se révèle parfois bruyante.

La cascade du Douet de 2m de large à l'air libre risque d'accentuer encore les décibels, en haut comme en bas de la promenade. Le débit du Douet étant de plus, fluctuant.

Aucune disposition concernant le bruit (à part pendant les travaux) n'a été prise en compte dans le projet par la MRAE ou l'ARS.

D'autre part, je trouve les contraintes liées à la cascade considérables, en terme de travaux, coût, entretien, pollution, prévention, etc...

La fermeture de la promenade en cas de fortes pluviométries ne valoriseront ni le Douet, ni le village. En outre, cacher une chute de cascade à l'aide de muret et ganivelles ne rendra pas celle ci attractive, ni esthétique.

A la mer ; le bruit des vagues, du vent, le cri des mouettes sont autant d'atouts, mais encore faut il pouvoir les entendre.

Je signale aussi la présence de hérissons dans la falaise au belvédère du Douet, afin que leur préservation soit assurée.

Concernant l'acquisition de mes parcelles pour apposer ma signature, il conviendrait que :

- les mesures soient exactes
- pas absentes
- que les surfaces ne varient pas d'un document à un autre
- que le procès verbal de bornage signé me soit enfin renvoyé

Je vous remercie pour l'attention portée à mes observations et vous prie de recevoir, Messieurs les Inspecteurs, mes salutations respectueuses.

OURY M.

Observation n°3 (Courrier)

Déposée le 05 Novembre 2021 à 14:46
Par GRENIER PHILIPPE

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Sujet : [INTERNET] Enquete publique

De : > grenierphilippe (par Internet) <grenierphilippe@orange.fr>

Date : 04/11/2021 à 10:45

Pour : ddtm-gl@calvados.gouv.fr

Messieurs

Utilisant très fréquemment ,en compagnie de mon épouse ,la promenade au pieds de la falaise de Villerville ,et ce pour notre plus grand plaisir ,je me sens quelque peu redevable .

Trois solutions me paraissent envisageables pour régler le problème lié au risque d'éboulement des matériaux de cette falaise, les deux premières ayant déjà été mise en œuvre avec succès :

- * la première est celle du mur de soutènement en maçonnerie avec ou sans contrefort ; cette solution est radicale mais d'un cout très élevé pour ne pas dire prohibitif .

- * la seconde est celle du gunitage mais elle trouve ses limites au delà de 100% de pente pour certain supports.

- * reste la solution souvent utilisée en montagne , celle du cloutage de la zone à protéger, à l'aide de tirants d'ancrage subhorizontaux associés à un grillage inox , le tout étant dimensionné par un bureau d'étude de mécanique des sols compétent .

Reste alors la question de l'esthétique , question importante dans un village qui s'est fait brillamment remarquer dans une récente émission de télévision .Elle pourrait être réglée avec l'aide d'une entreprise d'espace vert capable de conseiller l'utilisation de végétaux appropriés à la nature du sol et à l'exposition particulière .

Cette enquête me paraît judicieuse pour des raisons techniques bien sur mais aussi pour des raisons juridiques . Elle met fin à la situation curieuse résultant de la présence d'un panneau signalant le danger de chute de pierre sur une promenade destinée à recevoir des visiteurs ! .En droit français nul ne peut s'exonérer de ses responsabilités, et un tel panneau signalant le risque d'éboulement me paraît pour le mieux inopérant et au pire dangereux pour l'édile qui l'a fait installer. L'enquête en cours vient fort à propos régler ce dilemme .

Dans l'espoir qu'une solution financièrement supportable pour la commune puisse

être trouvée et mise en œuvre, je vous prie de bien vouloir agréer ,messieurs
,l'expression de mes meilleurs sentiments

Ph

Grenier